



Jeux d'enfants au coucher du soleil dans le camp de réfugiés d'Aousserd, au Sud-Ouest de l'Algérie (2015). ©Tineke D'Haese/Oxfam

40 ANS D'EXIL

Les réfugiés sahraouis abandonnés par la communauté internationale ?

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 28 AVRIL 2015, 00.01 GMT

Quarante ans après le début de la crise des réfugiés sahraouis, la pression sociale qui pèse sur les épaules des hommes et des femmes vivant dans ces camps, et les difficultés liées à la situation humanitaire deviennent intolérables. Le statu quo est devenu insupportable pour les réfugiés. Aujourd'hui, leur voix doit être entendue. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour garantir une vie digne à cette population et faire respecter le droit international, afin de résoudre cette crise de façon définitive.

RÉSUMÉ

Les réfugiés sahraouis sont contraints de vivre dans des conditions humanitaires très précaires. Cette situation constitue à elle seule une source de préoccupations sérieuses. Toutefois, ce sont surtout la durée extrêmement longue de cette crise et l'absence totale de perspectives qui rendent la situation de plus en plus insoutenable pour les hommes et femmes vivant dans les camps de réfugiés sahraouis.

Ces mêmes réfugiés, et particulièrement les jeunes, brûlent d'envie de prendre le contrôle de leur propre vie. Même s'ils sont particulièrement bien informés et éduqués, leurs options sont fortement limitées. La frustration qui en découle est exacerbée par l'incertitude totale de ce que l'avenir leur réserve. Les propos de la jeunesse sahraouie deviennent plus véhéments et leurs jugements plus tranchants, face à une communauté internationale qu'ils considèrent comme incapable de faire respecter leurs droits. La majorité de ceux avec qui Oxfam a parlé se demandent ouvertement si leur cause ne progresserait pas davantage s'ils reprenaient les armes.

La responsabilité première d'arriver à une solution juste et durable, revient aux protagonistes du conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario. Toutefois, devant l'incapacité des deux parties à trouver une telle solution, les cartes se retrouvent entre les mains de la communauté internationale, notamment des Nations unies et des États-membres du Conseil de Sécurité. Ces acteurs doivent aujourd'hui démontrer de toute urgence aux réfugiés sahraouis qu'ils s'engagent réellement à la défense de leurs droits.

Ce rapport met en évidence la responsabilité de la communauté internationale. Le Conseil de Sécurité des Nations unies et les membres du Groupe d'Amis doivent en faire davantage pour créer les conditions propices à la finalisation du processus de décolonisation et à une solution au conflit, conformément au droit international. Ils doivent également pousser les parties au conflit à faire évoluer leurs positions, qui sont pour l'instant irréconciliables. Seule une telle solution pourra mettre un terme à la crise des réfugiés et renforcer la stabilité dans la région.

RECOMMANDATIONS

Les bailleurs actuels et futurs doivent :

- Financer la réponse humanitaire afin de répondre aux besoins qui ont été identifiés par les agences des Nations unies et par les ONG internationales en coopération avec les autorités des réfugiés. Financer par ailleurs les programmes visant à répondre aux besoins additionnels dus à la nature prolongée de la crise, en particulier pour la jeunesse.
- Veiller à ce que les mécanismes de financements soient pluriannuels

et flexibles, prenant en compte la nature prolongée de la crise de réfugiés. Cela permettra aux agences qui mettent en place ces programmes de répondre plus efficacement aux besoins des réfugiés et d'adapter leurs interventions selon l'évolution de la situation.

Le Conseil de Sécurité des Nations unies doit :

- Redonner un nouvel élan au processus de négociations afin de surmonter l'impasse actuelle, en reconnaissant publiquement que le statu quo n'est pas une option. Cet élan devra mener à une entente sur le contenu d'une possible solution, ainsi que sur les moyens d'atteindre l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental.
- Démontrer une volonté politique de parvenir à une solution durable conforme au droit international. Les actions des membres du Conseil de Sécurité doivent être guidées par les engagements pris envers le peuple sahraoui et sa prospérité, plutôt que par les intérêts nationaux des membres.
- Compléter les consultations à huis clos du Conseil de Sécurité des Nations unies par des réunions d'information publiques, et ce au moins une fois par an. Ces réunions devraient inclure les présentations de l'Envoyé personnel et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies.
- Réaffirmer le rôle et le mandat de la MINURSO, en s'assurant qu'elle puisse remplir des fonctions standards de maintien de la paix, dont la surveillance, l'évaluation et la communication d'informations sur les évolutions locales qui affectent la situation au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés au sud-ouest de l'Algérie. Cela inclut notamment la nomination de personnel chargé des affaires civiles à la MINURSO pour travailler systématiquement et directement avec les communautés concernées.

1 INTRODUCTION

En cours depuis 1963, le processus de décolonisation du Sahara occidental demeure encore inachevé. Placé sur la liste des Territoires non autonomes cette même année, ce n'est qu'en 1975 que le Sahara occidental voit le départ de son colonisateur, l'Espagne. Lors de son retrait, Madrid cède le contrôle du Territoire au Maroc et à la Mauritanie.

L'arrivée de ces deux pays revendiquant la souveraineté sur le Territoire déclenche un conflit armé avec le Front Polisario, mouvement de libération considéré depuis 1979 par les Nations unies comme étant le représentant légitime du peuple sahraoui¹. Ce même conflit est à l'origine de la crise des réfugiés.



Dans le camp de réfugiés de Smara, au Sud-Ouest de l'Algérie. © Eric de Mildt/Oxfam

Suite au retrait espagnol et à l'entrée en guerre des belligérants, le Polisario proclame la République arabe sahraouie démocratique (RASD) le 27 février 1976². Déclenchée en 1975, la guerre ne s'arrête qu'en 1991 suite à un accord obtenu entre le Front Polisario et le Maroc sous les auspices des Nations unies, la Mauritanie s'étant quant à elle retirée du Territoire en 1979. Sur la base de cet accord, le Conseil de Sécurité crée en 1991 la Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental (MINURSO), avec pour mission de surveiller le cessez-le-feu et d'organiser un référendum.

Depuis que les Nations unies ont mis en place la MINURSO et annoncé la tenue future d'un référendum d'autodétermination, chaque famille sahraouie dans les camps de réfugiés prépare et conserve une « valise pour le retour ». Pour eux, cette échéance était synonyme de retour chez eux dans un futur proche. Or à ce jour, le référendum n'a toujours pas eu lieu. Sans un renouvellement de l'engagement de la communauté internationale, la tenue de ce référendum n'est que peu probable.

Fin avril 2015, le Conseil de Sécurité se penchera comme chaque année sur le Sahara occidental, et en particulier le renouvellement du mandat de la MINURSO. Les Membres du Conseil de Sécurité, et notamment les membres du Groupe d'Amis du Sahara occidental que sont les États-Unis, la France, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Russie, doivent se rappeler de leurs engagements vis-à-vis du peuple sahraoui. Ces mêmes acteurs doivent prendre leurs responsabilités quant au respect du droit international et à la défense de la paix et de la sécurité internationales.

La situation humanitaire au sein des camps est précaire, et les sentiments de colère et de frustration, surtout auprès des jeunes, augmentent face à l'inaction de la communauté internationale. Il est d'autant plus indispensable que cette dernière respecte ses engagements car la zone saharo-sahélienne est menacée par l'insécurité, les armes qui circulent et les conflits environnants.

Oxfam travaille dans les camps de réfugiés sahraouis depuis les années 1970. Quatre décennies durant lesquelles l'organisation a pu observer la manière dont les réfugiés s'organisent pour faire face aux conditions extrêmes et à l'isolement imposé par le désert du Sahara. Bien que d'autres communautés soient également impactées par le conflit et ses conséquences, ce rapport se concentre sur la population réfugiée auprès de qui Oxfam travaille au quotidien et qui paye un très lourd tribut à ce statu quo. Le rapport est basé sur des études et des entretiens avec des organisations et individus de la société civile sahraouie ainsi qu'avec des agences des Nations unies au sein des camps, entre janvier et avril 2015.

Les propos et opinions exprimés par des personnes citées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position d'Oxfam.

2 REFUGIES DEPUIS QUARANTE ANS

Pris entre deux feux dès le début des hostilités, les premières familles sahraouies commencèrent à fuir vers le sud-ouest de l'Algérie en octobre 1975, avec l'espoir de rentrer un jour chez elles. Début 1976, le gouvernement algérien accueillit environ 165.000³ sahraouis dans des camps de réfugiés près de la ville de Tindouf. Suite à l'auto-proclamation en 1976 de la « République arabe sahraouie démocratique » par le Front Polisario, l'Algérie lui céda de facto l'administration des camps⁴. Une décennie plus tard, face à l'absence de solution pour la crise sahraouie, l'Algérie sollicita l'appui de la communauté internationale pour la protection et l'assistance des réfugiés. Depuis lors, les Nations unies apportent de l'aide humanitaire aux réfugiés dans les camps, en coordination avec de nombreuses ONG locales et internationales.

Structure des camps de réfugiés sahraouis

Situation géographique

Dans le sud-ouest algérien, les camps s'étendent sur près de 6000 km², soit la taille d'un département français ou d'une province espagnole. Chaque camp porte le nom d'une ville majeure du Sahara occidental. Ils sont situés à une distance d'entre 30 et 180km de la ville algérienne de Tindouf.

Organisation administrative

Les réfugiés sahraouis sont répartis en 5 camps ou *wilayas* : Aousserd, Boujdour, Dakhla, Laâyoune et Smara. A ces cinq entités s'ajoute Rabouni, « capitale administrative et politique » où se trouvent les différentes institutions des autorités des réfugiés en place. Les *wilayas* sont divisées administrativement et comprennent au total 29 provinces ou *daïras* ainsi que 116 quartiers ou *barrios*.



La gestion des *dairas* et *barrios* est effectuée par des *chefs*, élus lors d'élections populaires par les habitants de la *daïra* ou du *barrio* en question. Chaque *wilaya* est à son tour administrée par un gouverneur nommé par le président de l'autoproclamée RASD, lui-même élu par les représentants locaux présents au Congrès du Front Polisario.

Malgré le caractère traditionnellement nomade de la société sahraouie, les réfugiés ont été forcés, suite au conflit armé, à se sédentariser dans un environnement aride et désertique, où les opportunités d'autosuffisance sont quasi-inexistantes. La chaleur extrême - jusqu'à 55 degrés Celsius lors des mois de juillet et d'août – les tempêtes de sable, la sécheresse permanente et les très rares mais dévastatrices pluies torrentielles ne sont que quelques exemples de l'inhospitalité de la nature dans cette partie désertique du Sahara.

3 UN CONTEXTE HUMANITAIRE FRAGILE

Une crise de longue durée

Au fil des années, la crise sahraouie a progressivement évolué, passant du stade de situation humanitaire « d'urgence » à celui de « crise prolongée », cachant une réalité fragile et complexe. Les réfugiés sahraouis ont réussi à survivre depuis quarante ans grâce à l'aide de la communauté internationale et à leur bonne organisation interne. Les autorités des réfugiés ont ainsi pu mettre en place plusieurs services de base. Il y a actuellement 49 écoles maternelles, primaires et intermédiaires, et plusieurs centres de formation. En 2013, on comptait près de 27 cliniques, un hôpital central et 4 hôpitaux régionaux. Ces services de base font toutefois face à un manque criant de moyens humains et financiers.



Alinday Deh, 33 ans, réfugié sahraoui.



Dans un centre de santé dans le camp de réfugié d'Aousserd. © Eric de Mildt/Oxfam

« On a souffert du froid, du chaud, des tempêtes de sable et pourtant on est toujours ici. 40 ans après, il y a toujours autant de réfugiés, on vit toujours comme des animaux. Ce n'est pas une terre pour vivre ici, c'est une terre hostile. »

Les transferts monétaires des migrants de la diaspora et le développement d'une micro-économie, à travers la faible émergence d'initiatives socioprofessionnelles privées – principalement des petites échoppes – ont progressivement changé le paysage des camps. Une partie de la population a ainsi pu acquérir des biens matériels nouveaux, comme des téléphones portables, des télévisions, des panneaux solaires, ou des frigidaires à gaz. Il convient de préciser que seule une minorité des réfugiés a accès à l'ensemble de ces nouvelles technologies et que l'électricité n'est disponible que dans l'un des cinq camps.

Pour autant, la population réfugiée continue de vivre dans un contexte environnemental des plus inhospitaliers. Sa situation humanitaire demeure précaire et risque de se dégrader davantage, précisément à

cause du prolongement du conflit. Consommer le même panier alimentaire de produits secs depuis tant d'années a des conséquences graves, tant pour la santé physique que psychologique. Combinée avec le manque de perspectives d'avenir, cette situation contient tous les ingrédients d'un cocktail dangereux et potentiellement explosif.

Une situation alimentaire vulnérable

Depuis le début de son intervention en 1986⁵, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) offre sensiblement le même panier de produits sec mensuel, composé en temps normal de 9 commodités, réduit à 7 depuis janvier 2015, suite à des restrictions budgétaires. Ces commodités sont respectivement l'huile, le sucre, les lentilles, le riz, le soja, le blé, et la farine. En termes de calories, ce panier répond à la norme internationale de 2100 Kcal. C'est pourquoi plusieurs observateurs qualifient la situation d'acceptable. Mais le nombre de calories ne peut pas être le seul critère : théoriquement ce nombre pourrait même être atteint avec seulement 2 produits, mais le panier ne serait pas considéré comme équilibré. Le défi de la diversification reste donc entier, notamment en ce qui concerne l'apport en vitamines.

Au fil des années, la communauté internationale a complété ce panier mensuel de produits secs par une distribution de produits frais (fruits et légumes) à raison de 3 kilos mensuels. Si cela représente une avancée non négligeable, la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé pour une « bonne hygiène alimentaire » est de 12 kg mensuels⁶, excluant les tubercules (ce qui n'est pas le cas des 3 kg distribués).

Enfin, certains apports nutritionnels essentiels manquent encore à l'appel. A titre d'exemple, les distributions mensuelles de protéines animales – via des conserves de maquereaux – se sont arrêtées en 2015, pour des raisons économiques.



Lors d'une distribution de produits frais (fruits et légumes) par Oxfam dans le camp de réfugiés de Smara © Eric de Mildt/Oxfam

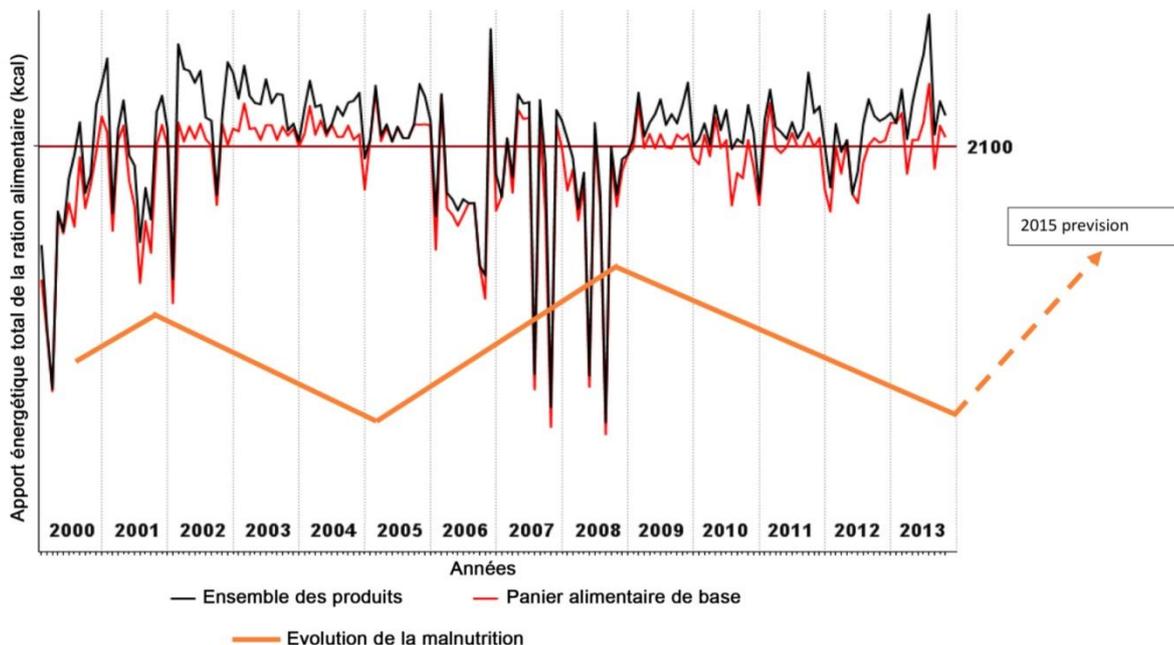
Le manque de diversification depuis de nombreuses années a des conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire et le statut nutritionnel des populations. Selon une enquête du Programme Alimentaire Mondial, 7,6% des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) souffrent de malnutrition aigüe, et des maladies comme l'hypertension et le diabète sont très répandues⁷. Les taux d'anémie et de retard de croissance – principaux problèmes de santé dans les camps depuis des années – augmentent de façon préoccupante. En 2015, le taux d'anémie se situe à près de 60% chez les femmes⁸. Pour les enfants sahraouis, ce taux élevé d'anémie est un fardeau dès la naissance. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), 25 à 30% des enfants dans les camps sont ainsi en déficit de croissance, ce qui implique un sous-développement du cerveau irrattrapable.



Aichatu Wadadi, nutritionniste

« Des maladies parmi les plus répandues ici sont : l'anémie, le diabète, la pression artérielle. Une fois qu'on examine toutes ces maladies, on se rend compte qu'elles sont liées à l'alimentation. Un régime équilibré permettrait d'être en meilleure santé. »

Pour la majeure partie de la population réfugiée, compléter ce panier alimentaire avec des économies privées est un défi majeur. Bien qu'une économie locale embryonnaire se soit développée au cours des dernières années, celle-ci demeure largement insuffisante. L'offre et le pouvoir d'achat des réfugiés dans cette zone isolée du désert restent extrêmement limités. Une des seules alternatives à ces carences en vitamines, qui permettrait par la même occasion de pallier au marché local limité, est le développement de jardins potagers à l'échelle familiale. Ceci étant, les circonstances environnementales extrêmes et l'absence de tradition agricole chez ce peuple traditionnellement nomade rendent difficiles ces initiatives au potentiel pourtant important.



Ce graphique montre le lien entre les ruptures dans le panier distribué mensuellement et la malnutrition. La catégorie « ensemble des produits » correspond au panier sec du PAM, complété par des produits frais.

Les enfants, premières victimes



Enfants d'une classe de 7-8 ans dans une école primaire du camp de réfugiés d'Aousserd.
©Tineke D'Haese/Oxfam

En septembre dernier, les enfants réfugiés ont fait eux aussi leur rentrée scolaire: 32.028 d'entre eux dans des écoles primaires et intermédiaires⁹ (jusqu'à 16 ans), et 6.990 dans des écoles maternelles. Le taux d'alphabétisation dans les camps est remarquablement élevé, mais de nombreux obstacles empêchent toutefois une éducation de qualité.

Tout d'abord, à cause du nombre insuffisant d'écoles, les classes en sureffectifs se multiplient. Il y a une pénurie d'équipements de base et l'électricité n'est pas disponible dans la quasi-totalité des écoles. On compte une latrine pour cent élèves, alors que les standards internationaux fixés par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) sont d'une latrine pour cinquante élèves. L'hygiène défective et l'absence d'eau potable dans les écoles sont des points de préoccupation majeurs¹⁰.

L'eau, essentielle mais si rare

Les nappes phréatiques présentes dans la région des camps permettent d'approvisionner en eau l'ensemble de la population réfugiée sahraouie¹¹. On comptabilise aujourd'hui 9 puits à Laâyoune, 2 à Smara et 2 à Dakhla.

Le principal problème de cette eau souterraine est son taux de salinisation très élevé. Cette eau contient également des taux de fluor et de nitrates situés bien au-dessus¹² des standards fixés par l'Organisation mondiale de la Santé¹³. Ainsi, si cette eau est de bonne qualité au niveau bactériologique, c'est exactement l'inverse au niveau physico-chimique. Aujourd'hui, cette eau est de plus en plus traitée, et ce en grande partie par des organisations spécialisées dans l'eau et l'assainissement.

En l'absence d'un système de canalisation d'eau dans les camps, des citernes (dont 80% sont en métal) sont utilisées pour le stockage de



Ghalia Mahfud, Directrice d'une école primaire dans le camp d'Aousserd

« Il y a beaucoup de sable dans les écoles, les fenêtres extérieures n'ont pas de vitres, ça crée des problèmes d'asthme chez certains enfants. Et les toits sont mal isolés, quand il pleut en hiver, l'eau coule sur les cahiers. Quand il y a des tempêtes de sable, il s'infiltré partout, on ne peut pas travailler. »

l'eau. Selon le PAM et le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR), 4 citernes métalliques sur 10 rendent l'eau impropre à la consommation. Selon ces mêmes estimations, 62% de la population des camps boit une eau à risque de contamination, notamment à cause du mauvais état des citernes. Les conséquences directes de cette situation sont visibles dans la hausse des maladies infectieuses, qui sont aujourd'hui une préoccupation majeure en matière de santé publique¹⁴.

De plus, le minimum vital de 20 litres par personne et par jour n'est toujours pas assuré dans les camps sahraouis. En 2015, selon le HCR, il serait ainsi de 15 litres par personne et par jour¹⁵. A titre de comparaison, aux Etats Unis, la consommation journalière par personne peut atteindre 380 litres¹⁶.

Un manque de fonds inquiétant

Après une diminution progressive et continue des financements au fil des dernières années, l'année 2015 présente un véritable défi. Les acteurs humanitaires ont chiffré les besoins humanitaires à 37 millions de dollars, en dehors du panier alimentaire de base distribué par le PAM. En novembre 2014, 75% des besoins identifiés, soit 28 millions de dollars, n'étaient toujours pas couverts.



Oranges distribuées par Oxfam dans le camp de réfugiés de Boujdour. ©Tineke D'Haese/Oxfam

En février 2015, plusieurs agences des Nations unies dont le PAM ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils continuent d'appuyer la réponse aux besoins alimentaires des réfugiés. Depuis 2012, les financements du PAM ont progressivement baissé, passant de 21 millions de dollars en 2012 à 15 millions en 2015, selon les projections du PAM. L'absence de financement pour la seconde partie de l'année 2015 est très préoccupante : l'agence estime en effet qu'il faudrait un minimum de 6,5 millions de dollars supplémentaires pour couvrir uniquement les besoins essentiels jusqu'à la fin de l'année, et presque 8 millions de dollars pour couvrir la ration alimentaire complète basée sur 9 commodités. Selon la

directrice adjointe du PAM en Algérie, « le prolongement du déficit budgétaire dans l'aide alimentaire représente une menace majeure pour le mode de vie des réfugiés ». Ce déficit pourrait avoir un « grave impact sur la sécurité alimentaire des réfugiés, avec des conséquences politiques et sécuritaires imprévisibles¹⁷ ».

Alors que certains bailleurs, tels que le HCR et l'Office d'aide humanitaire de la commission européenne (ECHO) parviennent pour l'heure à stabiliser leurs dotations, la tendance générale à la baisse demeure extrêmement alarmante. De 2012 à 2014, les contributions bilatérales sont passées de 5,2 million à 3,57 millions d'euros, ce qui représente une réduction de 31%¹⁸ (42% pour la seule aide alimentaire). En l'espace de six ans, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) – pourtant l'un des principaux bailleurs dans les camps – a vu son budget passer de 10 millions d'euros en 2010 à 4,7 millions d'euros en 2015.

Un autre obstacle se situe au niveau de l'approche des principaux bailleurs de fonds concernant les réfugiés sahraouis. En effet, à quelques exceptions près, la grande majorité des bailleurs continue de considérer la situation dans les camps comme étant uniquement une situation d'urgence. Les fonds que ces bailleurs rendent disponibles servent donc exclusivement à financer des projets humanitaires et de courte durée.

Or cette approche est trop réductrice dans le cadre d'une telle crise prolongée. Les acteurs humanitaires peinent aujourd'hui non seulement à mobiliser des bailleurs de fonds pour financer des projets humanitaires, mais également à trouver des financements pour des projets qui répondent aux nouveaux besoins émergeant dans les camps, notamment pour répondre aux attentes d'une jeunesse désireuse de prendre sa vie en main. Une vision plus large de la situation par les bailleurs et les organisations humanitaires pourrait permettre de mieux répondre à la réalité des camps sahraouis. Ceci étant, cette seule vision ne pourrait mettre fin à la dépendance à l'aide humanitaire. Celle-ci ne pourra être effectivement résolue sans une solution durable à la crise, basée sur le droit international.

Cultiver la Moringa : des arbres exceptionnels au milieu du désert

Malgré le contexte contraignant, il est important que la population locale puisse prendre sa vie en main. Certaines ONG ont lancé des projets pilotes de production locale de produits frais. C'est notamment le cas de la culture de la Moringa, une plante aux propriétés nutritionnelles exceptionnelles qui présente la particularité de résister à l'environnement extrême du Sahara.

Selon Wadad Lemrabet, agronome et responsable local pour Oxfam de la mise en place du projet Moringa à Dakhla « *la culture de la terre ne fait pas partie des traditions sahraouies. Ici, dans le désert, quand on voit un arbre c'est un trésor. En éduquant les gens, on leur montre qu'ils peuvent cultiver un arbre par eux-mêmes. C'est important pour nous en tant que réfugiés d'apprendre à travailler la terre et à créer quelque chose par nous-même.* »



Fatma Mohamed Bachir (photo), a reçu deux arbres de Moringa en 2013 dans le cadre de ce projet, qui bénéficie à toute sa famille de 6 personnes :

« Je prends les plus grandes feuilles, je les lave et quand elles sont sèches je les écrase en une poudre très fine. Cette poudre, on la met dans la soupe à la dernière minute, ça nous permet ainsi d'en donner à toute la famille. Ça permet de lutter contre l'anémie dont beaucoup de gens souffrent ici. A la base, je pensais que ce projet n'allait pas marcher, avec les températures extrêmes, le vent, le soleil, le sable. Mais aujourd'hui, un arbre est bel et bien sorti de la terre! »

4 JEUNESSE SANS AVENIR

Ouverture sur le monde et conscientisation

Quarante ans après l'arrivée des premiers réfugiés, la démographie sahraouie a lentement évolué. Aujourd'hui, environ 60% des réfugiés sont des jeunes¹⁹. Ceux-ci ont entendu à maintes reprises les histoires de leurs parents et grands-parents sur la période de la colonisation espagnole et du conflit armé, mais ils connaissent une toute autre réalité.

Dès leur enfance, la grande majorité des jeunes sahraouis ont été exposés, d'une façon ou d'une autre, au « monde extérieur ». A titre d'exemple, le programme « Vacances pour la paix²⁰ », donne l'opportunité à des enfants de 8 à 12 ans de passer l'été dans des familles d'accueil, particulièrement en Europe (Espagne, France, Italie). Par la suite, une partie de la jeunesse sahraouie a l'opportunité de faire ses études secondaires et supérieures à l'étranger. Tout comme pour le programme « Vacances pour la paix » cette dynamique a toutefois été ralentie à cause de la crise économique en Europe.

A ces déplacements physiques s'ajoute depuis peu un accès à la télévision et à internet. L'accès à ces outils existe au sein des camps, même s'il reste encore limité. Le degré d'information d'une partie de la population a ainsi atteint un niveau jamais vu. Internet incarne autant un espace d'information que d'expression grâce aux réseaux sociaux.

Il constitue une nouvelle source d'informations pour des sahraouis avides de reprendre leur vie en main, qui discutent et débattent autour d'un thé rituel. Ils sont particulièrement attentifs à leur situation au niveau international, aux positionnements des Nations unies, et à toute éventuelle implication dans le processus de décolonisation et la résolution du conflit.



Ladiba Lehcene Ahmada, mère de deux enfants, Said et Sidahmed:

« Avec le programme de vacances à l'étranger et les échanges qui s'accroissent, les jeunes voient de plus en plus ce qui se passe dehors, mais ça creuse le fossé avec ce qu'ils connaissent et cela suscite de l'incompréhension. La comparaison qu'on peut faire avec le monde extérieur, ça ne cause que de la peine et de la douleur. C'est un monde d'écart. »



Sur un point de vue en hauteur du camp de réfugié de Laayoune. ©Tineke D'Haese/Oxfam

Diplômés, motivés, inoccupés

D'après les estimations, entre 500 et 700 jeunes sahraouis reçoivent un diplôme du lycée ou de l'université chaque année. Ceux qui obtiennent un diplôme dans le domaine médical ou de l'enseignement ont une plus forte chance de trouver un emploi dans les camps, bien que leur rémunération restera minime. Les autres diplômés, qu'ils soient ingénieurs, politologues ou architectes, se retrouvent obligés de chercher d'autres occupations, leurs diplômes restant inusités.

Si les petits commerces se sont multipliés ces dernières années, ils ne représentent, selon les gérants, qu'un moyen de s'occuper, de faire face à l'absence de perspectives. Les options restantes sont très limitées : chercher un poste dans une ONG internationale, tenter de trouver une place dans la fonction publique, rejoindre l'armée de l'autoproclamée RASD ou faire de la contrebande.

Face à l'absence de perspectives professionnelles, un nombre important de jeunes hommes diplômés se décident ainsi chaque année à rejoindre l'armée. C'est en effet le seul secteur ayant la capacité d'absorber une partie significative de cette jeunesse sans emploi. La contrebande s'est quant à elle largement développée ces dernières années dans les camps, concernant principalement l'essence, la cigarette ou les « nouveaux biens de consommation » tels que les téléphones portables.

Frustration et colère parmi les jeunes

La frustration liée la situation socio-économique au sein des camps s'intensifie face à l'incompréhension que suscite le statu quo au niveau international dont les Nations unies ne semblent pas parvenir à sortir.

La patience des jeunes sahraouis s'érode. Leurs propos deviennent plus vifs, et leurs jugements plus tranchants. Aujourd'hui, la société sahraouie peine à les garder convaincus du bien-fondé de l'approche pacifique. Cette approche a été privilégiée par la communauté internationale et les dirigeants du Front Polisario depuis 1991. Elle a été mise en avant par les sahraouis eux-mêmes au sein des camps, qui ont jusqu'à présent continué à revendiquer leurs droits de manière citoyenne.

Or lors du dernier Congrès national des étudiants sahraouis, qui s'est tenu en août 2014, les conclusions du congrès ont appelé les jeunes à rejoindre l'armée nationale et à reconsidérer l'option de la lutte armée. Un appel qui fit une véritable onde de choc.

Selon le responsable de la gendarmerie dans les camps, ces propos plus violents se concrétisent par l'apparition de phénomènes inconnus auparavant dans la société sahraouie : petite délinquance, débits clandestins d'alcool, apparition de la drogue (principalement du haschich)... Si l'ampleur de ces phénomènes reste minime aujourd'hui, ils sont révélateurs, selon lui, « d'un ras-le-bol progressif d'une jeunesse qui ne voit aucun changement tangible dans son avenir ».



Fahda Bachir Mohamed, 27 ans :

« Je suis née ici et toute ma vie, j'ai dépendu de l'aide humanitaire de l'étranger. Au moment du collège et du lycée, j'ai eu la chance d'aller étudier en Algérie, et d'aller à l'université où j'ai étudié les sciences politiques. Mais qu'on fasse des études ou pas, de toute manière, on n'a pas de perspectives, pas de travail. On ne peut rien faire de toutes ces connaissances. »

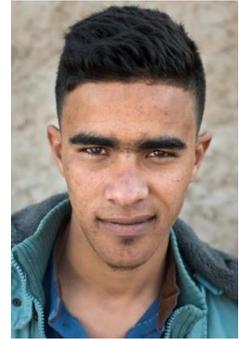
Mobilisés pour le changement

Parmi les piliers de la société civile sahraouie se trouvent les organisations comme l'UJSARIO (Union des jeunes), l'UESARIO (Union des étudiants), ou l'UNMS (union des femmes). Elles prennent tous les jours un peu plus d'importance dans les camps. Leurs objectifs vont de la création d'espaces de dialogues, au développement d'activités de sensibilisation, de formation et à la création de réseaux régionaux.

La dernière décennie a vu la multiplication des initiatives de la part de jeunes sahraouis. Ces initiatives œuvrent toutes soit pour la promotion de la « cause sahraouie » dans l'exigence de son droit à l'autodétermination, soit dans la citoyenneté active, ou le soulagement des souffrances quotidiennes des réfugiés.

Nombre d'initiatives d'entraide sociale se sont ainsi multipliées : aide aux personnes âgées, accompagnement des personnes handicapées, sensibilisation de femmes sur les méfaits de certaines pratiques (produits pour avoir la peau blanche par exemple). La plateforme « Gritos contra el muro marroquí » (*Cris contre le mur marocain*) insiste sur le rôle de la jeunesse sahraouie dans la lutte pacifique pour obtenir une solution politique au conflit. Le groupe « Non-violence active », connu sous le nom de Nova (encadré) et plus récente parmi les associations des jeunes, tente de préserver et de promouvoir la non-violence au sein de la société sahraouie.

Toutes ces initiatives permettent donc à cette jeunesse de s'exprimer et de se sentir acteur de son quotidien. Mais jusqu'à quand cela suffira-t-il ?



Mahjub Udu, 22 Ans :

« Ici la colère grandit quand on regarde ce qui se passe au niveau international. Ici il y a la souffrance matérielle, des conditions de vie, et la souffrance de ne pas savoir si un jour on retrouvera notre terre. Et cette souffrance-là, elle est immesurable. Tous les jeunes sahraouis sont disposés à partir à la guerre pour la cause sahraouie. »

Nova : une organisation de jeunes pour promouvoir la non-violence



Abida Mohammed Buzaid (à droite), une jeune femme de 28 ans qui vit avec ses parents, ses deux frères et ses deux sœurs, dans le camp de réfugiés à Boujdour, a été élue en 2014 présidente de l'organisation de jeunes Nova.

« Nova a été créée en 2012 dans un contexte régional très tendu : le printemps arabe venait juste de se passer et était encore en cours dans certains endroits, il y avait la guerre au Mali... Des tensions qui se matérialisaient ici aussi. Nova s'est donc créée en réaction à une démotivation générale de la jeunesse, une sorte de démission causée par un sentiment de révolte face au degré de violences dans le Territoire et l'inaction de la communauté internationale. »

« Notre but est de réfléchir et d'agir sans rentrer dans la confrontation. On se considère comme un outil dans une lutte générale, avec un esprit de représentativité au niveau des jeunes. Et aussi comme un outil novateur (Nova). Ainsi, nous avons pour but de trouver un moyen juste de contribuer à la cause de notre peuple. » Plus spécifiquement : « Notre objectif est de promouvoir la non-violence dans la société sahraouie tout en plaidant pour l'organisation du référendum, quel que soit son résultat (indépendance, appartenance au Maroc ou autonomie), dans le respect du droit international ».

« Mais il y a une résistance très forte dans la société, c'est très difficile de convaincre quelqu'un qui croit en la guerre. Beaucoup de jeunes Sahraouis sont sur les réseaux sociaux et ils disent 'Je suis Sahraoui et je me prépare à la guerre' ou 'Je suis Sahraoui et je veux la guerre'. »

5 UNE PLACE ESSENTIELLE POUR LES FEMMES



Lors d'une séance de sensibilisation en nutrition organisée par l'Union Nationale des Femmes Sahraouies dans le camp de réfugiés de Dakhla. © Tineke D'Haese/Oxfam

Dans la société sahraouie, les femmes jouent traditionnellement un rôle important dans la sphère privée et sociale. Une caractéristique qui s'est également traduite dans leur rôle pendant la guerre sur le Territoire du Sahara occidental : pendant que les hommes participaient au conflit armé, ce sont principalement les femmes qui ont établi et organisé les camps de réfugiés. Ce facteur historique se répercute directement dans la gestion de la vie publique locale : l'ensemble des chefs de *barrios* sont aujourd'hui des femmes.

Pourtant, leur rôle dans la vie publique comporte encore de nombreux défis. Pour y faire face, les femmes s'organisent et se mobilisent depuis de nombreuses années. Ce combat des femmes a ainsi abouti à plusieurs acquis, dans le droit comme dans les pratiques. Par exemple à travers le vote d'un quota de minimum 25% de femmes dans le Parlement de l'autoproclamée RASD. Aujourd'hui, les femmes sont donc représentées dans la sphère politique, avec 16 femmes parlementaires sur 53 (30%) et la même proportion de responsables de daïra (7 sur 29).

« Le poids de la tradition est encore fort » avance pourtant Fatma Mahdi Hassam, présidente de L'Union nationale des Femmes sahraouies (UNMS). « Les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir accès à l'éducation secondaire, elles sont présentes dans nombre d'organisations de la société civile, mais le sont moins au sein des rares espaces socioprofessionnels ». Les femmes sont en effet peu nombreuses dans les postes à responsabilités de l'administration, des ONG ou dans le microcosme du secteur privé (échoppes, taxis, etc.). Ceci étant, ce sont souvent elles qui, sur le terrain, sont les plus actives dans les programmes, que cela soit dans la distribution de l'aide (sensibilisation, contrôle), de la santé (sages-femmes) ou de l'éducation.



Fatma Mahdi Hassam, présidente de L'Union nationale des Femmes sahraouies (UNMS):

« Ici, l'égalité hommes-femmes est un droit qui est reconnu. Mais le problème, c'est que les femmes ne valorisent pas ce droit : elles ne participent pas aux élections, elles ne veulent pas voter, elles ne se présentent pas sur les listes électorales »

6 UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La dernière colonie d'Afrique

La communauté internationale a inscrit le Sahara occidental sur la liste des Territoires non-autonomes des Nations unies, dans le cadre du chapitre XI de la charte de l'ONU, en 1963. Dans ce contexte, le Territoire a été placé sous la responsabilité onusienne, à travers une puissance administrante, pour surveiller et guider le processus de décolonisation en accord avec les principes des Nations unies. Aujourd'hui, le Sahara occidental demeure ainsi le seul territoire sous ce statut sur le continent africain.

De plus, le Sahara occidental est un territoire non-autonome sans une puissance administrante active²¹. Selon la charte des Nations unies, cette puissance doit ainsi « reconnaître le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires » et accepter « comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales²² ».

Oxfam s'inquiète de l'absence d'une puissance administrante active. Sans une telle puissance, la communauté internationale a moins d'opportunités de recevoir des informations et des suggestions sur la meilleure manière d'assurer le bien-être du peuple sahraoui.

Un statu quo dans la durée

L'accord proposé par le Secrétaire général de l'ONU et l'Organisation de l'Union Africaine (qui précéda l'Union Africaine), entre le Maroc et le Front Polisario est en principe très clair. Il comporte des propositions de règlement et un plan de mise en œuvre. Les parties se sont accordées sur un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum visant à permettre au peuple du Sahara occidental de choisir librement le futur statut du Territoire, exerçant ainsi son droit à l'autodétermination²³. Si la manière dont les parties conçoivent ce référendum a évolué, toutes deux continuent de le considérer comme le moyen de satisfaire les conditions préalables à l'autodétermination²⁴.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et le chef de la MINURSO auraient donc la responsabilité seule et exclusive sur tout ce qui a trait au référendum, son organisation et sa conduite²⁵. Toutefois, les négociations concernant les modalités du référendum se sont rapidement révélées source de contentieux. L'identification et l'enregistrement des votants, ou les options à inclure dans un référendum sont ainsi devenus l'épicentre des pourparlers. En 1997, le Secrétaire général des Nations unies a donc nommé un Envoyé



Mohamed Lamin Sabut, 26 Ans :

« En tant que jeune sahraoui, ce que je veux de cette vie, c'est juste la liberté en tant que personne. Comment peut-on imaginer 40 ans dans un camp de réfugiés, 40 ans de problèmes alimentaires... On en a marre, c'en est assez ! Il faut le dire : le seul pays qui reste une colonie en Afrique, c'est le Sahara occidental. »

personnel pour assister le Représentant spécial dans les négociations.

Un nombre successif de représentants onusiens ont dès lors tenté d'accomplir cette mission sous les auspices du Conseil de Sécurité des Nations unies. Cependant, celui-ci a systématiquement échoué à apporter un cadre clair dans les négociations politiques, notamment au regard des prétendus « problèmes troublants²⁶ » ou de « l'attachement indéfectible [des parties] à des positions mutuellement exclusives²⁷ » ralentissant toute avancée vers la tenue d'un référendum au Sahara occidental.

Selon un ancien officiel des Nations unies impliqué dans les négociations entre 1994 et 2004, le Conseil de Sécurité n'a que rarement semblé privilégier l'option de la fermeté avec les parties au conflit²⁸. Le langage utilisé par le Conseil de Sécurité fut ambigu, voire parfois incompatible. En effet, ses membres basèrent leur position sur des intérêts nationaux ou bilatéraux fluctuants plutôt que de viser systématiquement une solution durable dans l'intérêt des communautés concernées²⁹. Plus tard, d'autres Envoyés personnels du Secrétaire général des Nations unies ont souligné avoir été confrontés à des défis similaires³⁰.

Ceci a entaché la crédibilité du Conseil de Sécurité des Nations unies sur ce dossier et a contribué à la poursuite de l'impasse³¹. Une impasse qui pourrait entraîner un risque sécuritaire pour l'ensemble de la région³².

7 DE L'ESPOIR, ENVERS ET CONTRE TOUT



Jeux d'enfants au coucher du soleil dans le camp de réfugiés d'Aousserd, au Sud-Ouest de l'Algérie.
©Tineke D'Haese/Oxfam

Ni les conditions humanitaires extrêmes, ni la frustration grandissante face au statu quo n'ont pu faire disparaître parmi les réfugiés l'espoir ultime de rentrer un jour « chez soi ».

Il existe cependant une nuance entre les générations. Si les jeunes imaginent un retour, il ne leur semble pas plausible de l'envisager dans un futur proche étant donné la complexité des enjeux politiques, contrairement à la génération aînée qui l'espère pour toujours pour demain.

Nombreuses sont les familles où les personnes âgées écoutent encore continuellement et quotidiennement la radio, dans l'espoir d'une annonce, d'une avancée ou d'une simple évolution du processus de paix.

Les agences humanitaires s'aperçoivent aussi que les bénéficiaires plus âgés se méfient des interventions qui pourraient contribuer à ancrer leur présence dans les camps. Ainsi, quand ces agences humanitaires veulent mettre en place des actions qui promeuvent la résilience, pourtant parfois indispensables dans le cadre d'une crise prolongée, celles-ci peuvent être perçues de façon négative, comme un « gage de non-retour ».

Alexander Therry, coordinateur régional d'Oxfam, en témoigne : « En 2010, j'ai discuté avec une dame âgée qui était bénéficiaire d'un de nos projets. Ce projet consistait à améliorer les techniques de construction pour rendre les habitations plus résistantes aux intempéries (sable, vent, pluies). Elle me racontait qu'elle ne voulait pas fixer le toit en zinc avec



Mariam Mahfud Nujem, 31 Ans:

« Pour moi, la date des 40 ans est peut être un point de rupture, avec cet anniversaire peut être que les choses vont bouger. J'ai toujours l'espoir de retourner un jour chez moi. »

du fil de fer aux poutres sur lequel il était posé. En effet, elle ne voulait pas abîmer cette tôle, car elle voulait pouvoir l'emporter intacte au moment du grand retour. »

Si la vision des différentes générations est axée plus ou moins sur le long terme, l'espoir lui, demeure ancré dans toute la société et reste la source d'énergie de chacun des réfugiés.

8 A LA RECHERCHE D'UNESORTIE DE CRISE

« Le mensonge d'avril »

Le mois d'avril correspond à l'examen annuel de la situation au Sahara occidental par les Nations unies. D'année en année, les sahraouis perdent progressivement tout espoir en ce processus, au point de le surnommer aujourd'hui « le mensonge d'avril³³ ».

Pendant des années, les négociations se sont basées sur des plans proposés par les Nations unies³⁴, avant que la communauté internationale ne fasse un pas en arrière en 2007 et ne renvoie cette responsabilité vers les parties au conflit. Concernant des recommandations du Secrétaire général des Nations unies et de son Envoyé personnel, le Conseil de Sécurité de l'ONU a demandé en 2007 aux parties « d'entrer en négociations sans préconditions³⁵ ». Cette évolution a modifié l'implication des Nations unies vers un rôle de facilitateur et d'organisateur du processus de négociations entre les deux parties au conflit.

Les réfugiés sahraouis suivent de très près le processus des négociations. Et ils sont conscients que seules des « réunions informelles » ont eu lieu depuis 2007. Depuis 2014, l'Envoyé personnel du Secrétaire général peine même à concrétiser sa proposition de stratégie de « diplomatie de la navette » entre les parties. Malgré la valeur potentielle de telles réunions informelles ou de cette « diplomatie de la navette », ces stratégies ne devraient pas se substituer à des négociations franches, abordant en profondeur les véritables enjeux, à savoir la teneur d'une solution politique conforme au droit international et la modalité selon laquelle le peuple du Sahara occidental exercerait son droit à l'autodétermination. Il convient de rappeler que Washington, Madrid et Paris ont fait part de leur compréhension quant au besoin « de traiter à la fois du fond et des moyens d'accéder à l'autodétermination »³⁶.

La tendance actuelle du processus de négociations suggère que la communauté internationale réduit, de façon continue et progressive, son engagement dans la recherche d'une solution. Cette évolution n'est pas à la mesure du rôle et des responsabilités des Nations unies, et en particulier du Conseil de Sécurité, pour mettre fin au processus de décolonisation et résoudre le conflit du Sahara occidental. Les Nations unies et particulièrement le Conseil de Sécurité doivent ainsi éviter de maintenir un « processus de façade ».

Le groupe des « amis » du Sahara occidental

Historiquement, les négociations au niveau Conseil de Sécurité sont dominées par l'informel « Groupe des Amis du Sahara occidental », créé par les Etats-Unis en 1993³⁷. Le groupe est composé de 4 membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations unies (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) et de l'Espagne, étant donné son lien



Ahmed Aam Mohamed Salem 35 ans :

« Nous avons tendu la main à la communauté internationale. Mais elle devient lourde, fatiguée. Notre approche pacifique ne marche pas. Est-ce que quelqu'un acceptera notre main tendu pour trouver une solution ? Personnellement, je n'y crois plus trop. »

historique au Territoire.

En plus des états voisins, l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies consulte traditionnellement ces 5 états au moment d'envisager de nouvelles propositions ou stratégies pour maintenir la discussion entre les parties au conflit. Le groupe définit *de facto* le contenu des résolutions du Conseil de Sécurité et détermine la trajectoire des négociations. Il bénéficie ainsi d'un impact direct sur les réalités du terrain. Et pourtant, le Groupe et ses membres demeurent largement inconnus auprès des réfugiés sahraouis.

En 2012, le Conseil de Sécurité a demandé que la situation du Sahara occidental soit désormais examinée deux fois par an, une amélioration bienvenue. Mais le Conseil de Sécurité des Nations unies ne se réunit qu'à huis-clos lorsqu'il s'agit du Sahara occidental.

Mis à part le rapport annuel du Secrétaire général, les parties prenantes au niveau local et international n'ont donc pas ou peu accès à une information directe. Malgré les efforts louables de l'actuel Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, visant notamment à rencontrer les personnes et les organisations de la société civile dans les camps de réfugiés, ces communautés dépendent largement de la couverture médiatique et de l'information qu'ils reçoivent de leurs propres autorités. De plus, le temps restreint alloué par le Conseil de Sécurité aux membres non-permanents n'est pas suffisant pour créer l'implication nécessaire et durable de ces derniers.

Prendre la MINURSO au sérieux

2015 marque le 24^e anniversaire de la mission. Alors que le cessez-le-feu a globalement été respecté, il n'y a aucune attente sur la capacité de la MINURSO à organiser le référendum dans les délais les plus brefs. Cependant, la MINURSO demeure l'expression la plus tangible de l'engagement de la communauté internationale pour permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination.

A la lumière de la frustration croissante de jeunesse dans les camps, la mission devrait être capable d'engager le dialogue avec des hommes et femmes ordinaires, tout comme avec les organisations de la société civile. Dans un tel contexte, il est important de noter que les sahraouis de tous bords au Sahara occidental ont à nouveau exprimé leur mécontentement concernant la « représentation insuffisante », voir « l'exclusion du processus de négociation des sahraouis autochtones », qu'ils viennent du Territoire ou des camps de réfugiés³⁸.

Dans cette région instable qu'est l'espace saharo-sahélien, le Conseil de Sécurité des Nations unies devrait profiter des avantages liés à la présence de la MINURSO, notamment en améliorant sa capacité à travailler avec les communautés locales. Aucune solution ne sera réalisable ou durable sans l'engagement actif des communautés concernées.



Abida Mohammed Buzeid, 28 ans, présidente de Nova :

« Vraiment ? Il existe un groupe d'amis du Sahara occidental ? Pour quelle raison ne viennent-ils pas nous voir ? »

9 RECOMMANDATIONS

Oxfam s'inquiète de voir la communauté internationale accepter le statu quo comme tel. Cette situation devient de plus en plus insupportable pour les hommes et femmes piégés dans cette vie de réfugiés. Le statu quo pourrait ainsi avoir des conséquences déstabilisatrices dans une région déjà instable.

Lorsqu'Oxfam engage le dialogue avec les responsables et décideurs politiques sur la crise des réfugiés sahraouis, personne ne remet en question le rôle des Nations unies dans la quête d'une solution pour sortir de l'impasse. Cependant, les Nations unies souffrent d'un manque de soutien des acteurs clés au sein de la communauté internationale, en particulier les membres du Groupe d'amis du Sahara occidental - les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Russie - ainsi que d'autres membres du Conseil de Sécurité.

Il est urgent de redonner un nouvel élan au processus de négociation, en reconnaissant que les seules parties au conflit ne sont pas capables de parvenir à un accord. La communauté internationale doit faire respecter le droit international et s'assurer que la voix des personnes concernées puisse trouver sa place au cœur de telles discussions.

Les bailleurs actuels et futurs doivent :

- Financer la réponse humanitaire afin de répondre aux besoins qui ont été identifiés par les agences des Nations unies et par les ONG internationales en coopération avec les autorités des réfugiés. Financer par ailleurs les programmes visant à répondre aux besoins additionnels dus à la nature prolongée de la crise, en particulier pour la jeunesse.
- Veiller à ce que les mécanismes de financements soient pluriannuels et flexibles, prenant en compte la nature prolongée de la crise de réfugiés. Cela permettra aux agences qui mettent en place ces programmes de répondre plus efficacement aux besoins des réfugiés et d'adapter leurs interventions selon l'évolution de la situation.

Le Conseil de Sécurité des Nations unies doit :

- Redonner un nouvel élan au processus de négociations afin de surmonter l'impasse actuelle, en reconnaissant publiquement que le statu quo n'est pas une option. Cet élan devra mener à une entente sur le contenu d'une possible solution, ainsi que sur les moyens d'atteindre l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental.
- Démontrer une volonté politique de parvenir à une solution durable conforme au droit international. Les actions des membres du Conseil de Sécurité doivent être guidées par les engagements pris envers le peuple sahraoui et sa prospérité, plutôt que par les intérêts nationaux des membres.
- Compléter les consultations à huis clos du Conseil de Sécurité des

Nations unies par des réunions d'information publiques, et ce au moins une fois par an. Ces réunions devraient inclure les présentations de l'Envoyé personnel et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies.

- Prendre en compte l'organisation de réunions « Arria-Formula³⁹ » durant lesquelles la voix est donnée à des hommes et des femmes sahraouis, invités à cette occasion pour donner leur opinion au Conseil de Sécurité des Nations unies.
- Réaffirmer le rôle et le mandat de la MINURSO, en s'assurant qu'elle puisse remplir des fonctions standards de maintien de la paix, dont la surveillance, l'évaluation et la communication d'informations sur les évolutions locales qui affectent la situation au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés au sud-ouest de l'Algérie. Cela inclut notamment la nomination de personnel chargé des affaires civiles à la MINURSO pour travailler systématiquement et directement avec les communautés concernées.
- Se rendre régulièrement tant dans les camps que dans le Territoire, en amont des discussions sur le mandat de la MINURSO, et ce afin de garantir un meilleur niveau d'information dans le processus décisionnel.

Les membres du groupe d'amis du Sahara occidental doivent :

- Soutenir activement le travail de l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, notamment en demandant aux parties au conflit de prendre les décisions difficiles requises pour résoudre le conflit et assurer le bien-être du peuple du Sahara occidental.
- Se rendre dans les camps de réfugiés, de façon individuelle ou collective. Cela permettrait au groupe de regagner la confiance des personnes concernées et de prendre en compte la mesure des réalités durant les négociations.

Les autres états doivent :

- Chercher activement des options pour soutenir le travail de l'envoyé personnel du secrétaire générale des Nations unies et pour motiver les parties au conflit à prendre les décisions difficiles requises pour résoudre le conflit et assurer le bien-être du peuple du Sahara occidental.
- Se rendre davantage dans la région, via l'envoi de délégations, notamment dans les camps de réfugiés sahraouis et le Territoire.

L'Envoyé personnel et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies doivent :

- Poursuivre leurs efforts dans le dialogue avec les organisations de la société civile, en particulier avec les organisations de femmes et de jeunes, afin d'assurer que leurs voix soient prises en considération durant les débats.

NOTES

- ¹ Nations unies, Résolution adoptée lors de la 75^{ème} session plénière du Quatrième Comité, le 21 Novembre 1979 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/34/37&Lang=E&Area=RESOLUTION [Dernière visite le 5 avril 2015]
- ² La RASD n'est pas reconnue par les Nations unies. Elle est toutefois reconnue par l'Union Africaine, qui la compte comme État membre depuis février 1982. Le nombre d'États qui reconnaissent la RASD – que l'on estime aujourd'hui à une trentaine – diffère selon les sources.
- ³ Estimations du gouvernement algérien et du Front Polisario. Il n'y a jamais eu un recensement public et internationalement reconnu.
- ⁴ Human Rights Watch: Off the Radar, Human Rights in the Sahrawi Refugee Camp, 15 octobre 2014, <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/algeria1014web.pdf> [dernière visite 13 avril 2015]
- ⁵ Programme Alimentaire Mondial, <https://www.wfp.org/countries/algeria/overview> [dernière visite 13 avril 2015].
- ⁶ Programme Alimentaire Mondial, *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé* <http://www.who.int/dietphysicalactivity/fr/fruit/fr/> [dernière visite le 7 avril 2015]
- ⁷ Programme Alimentaire Mondial, *Nutrition Survey*, Mai 2013, page 7 : "The overall prevalence of global acute malnutrition (GAM) was 7.6% (95% CI 6.4 – 8.8) ranging from 6% in Awserd to almost 11% in Laayoune." http://www.vastsaharaaktionen.se/files/2012_nutrition_survey_report_final_eng.pdf [dernière visite 7 avril 2015]
- ⁸ Haut Commissariat aux Réfugiés, Réunion d'information à Alger organisée par le PAM, le HCR et l'UNICEF, le 25 février 2015. Le taux d'anémie représentait en 2013 près de 50% pour les femmes enceintes et 36,4% pour les femmes non-enceintes. Programme Alimentaire Mondial, *Nutrition Survey*, Mai 2013, page 7 et 8 http://www.vastsaharaaktionen.se/files/2012_nutrition_survey_report_final_eng.pdf [dernière visite 7 avril 2015]
- ⁹ Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (CISP) en lien avec le Ministère de l'Éducation des autorités des réfugiés sahraouis. [Entretien le 18 mars 2015]
- ¹⁰ Programme Alimentaire Mondial et Haut Commissariat aux Réfugiés, *Joint Assessment Mission*, Novembre 2013, page 34 <http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp265783.pdf> [dernière visite le 7 avril 2015]
- ¹¹ Solidaridad [Entretien le 17 mars 2015]
- ¹² Ingenieros de Minas. Le taux de fluor de l'eau brute atteint 2,5 mg/L. Le taux de nitrates atteint quant à lui jusqu'à 150 mg/L (page 13). <http://ingenierosdeminas.org/documentos/61213-abastecimientos-campamentos.pdf> [dernière visite le 5 avril 2015]
- ¹³ Organisation Mondiale de la Santé, Ligne directrice pour le fluor : http://www.who.int/water_sanitation_health/dwq/chemicals/fluoride.pdf . Ligne directrice pour le nitrate : http://www.who.int/water_sanitation_health/dwq/chemicals/nitratenitrite2ndadd.pdf [dernière visite le 7 avril 2015]
- ¹⁴ Programme Alimentaire Mondial et Haut Commissariat aux Réfugiés, *Joint Assessment Mission*, Novembre 2013, page 30 <http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp265783.pdf> [dernière visite le 7 avril 2015]
- ¹⁵ Haut Commissariat aux Réfugiés, Réunion d'information à Alger organisée par le PAM, le HCR et l'UNICEF, le 25 février 2015.
- ¹⁶ U.S Geological Survey's Water Science School, <http://water.usgs.gov/edu/qa-home-percapita.html> [dernière visite le 30 mars 2015]
- ¹⁷ Programme Alimentaire Mondial, Réunion d'information à Alger organisée par le PAM, le HCR et l'UNICEF, le 25 février 2015. Ces données sont issues d'un document écrit transféré par le PAM aux participants de cette réunion d'information.
- ¹⁸ Croissant Rouge Sahrawi, Réunion d'information à Alger organisée par le PAM, le HCR et l'UNICEF, le 25 février 2015.
- ¹⁹ Haut Commissariat aux Réfugiés, *Une plus grande autonomie pour les réfugiés sahraouis*, 30 janvier 2014 <http://www.unhcr.fr/52ea7e31c.html> [dernière visite le 26 mars 2015]
- ²⁰ « Vacaciones en paz » en Espagnol. Ils étaient 10 000 enfants de 8 à 12 ans il y a 5 ans. Ils n'étaient plus que 5000 lors de l'été 2014 (4500 en Espagne, 500 dans d'autres pays d'Europe ainsi qu'un petit groupe aux États-Unis). Secrétariat Général de la jeunesse et des sports des autorités des réfugiés sahraouis, et le Refugee Study Centre, *Protracted Sahrawi displacement – Challenges and opportunities beyond encampment*, University of Oxford, mai 2011, page 25 <http://www.refworld.org/pdfid/4e03287b2.pdf> [dernière visite le 5 avril 2015]
- ²¹ Le 26 février 1976, l'Espagne informa le Secrétaire général qu'il considérait sa présence dans le Territoire comme terminée à partir de cette date. L'Espagne jugea nécessaire d'affirmer publiquement qu'elle se considérait de fait exempte de toute responsabilité internationale en lien avec l'administration du Territoire.
- ²² Nations unies, *Charte des Nations unies, Chapitre XI – Déclaration relative aux territoires non autonomes*, article 73 <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap11.shtml> [dernière visite le 10 avril 2015]
- ²³ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/21360 du 18 juin 1990, paragraphe 1
- ²⁴ De l'avis du Front Polisario, les parties doivent accepter qu'il puisse y avoir plusieurs options et un référendum qui présente ces options au peuple du Sahara occidental afin que celui-ci puisse se prononcer. Le Maroc estime que la doctrine et la pratique actuelles de l'ONU permettent l'autodétermination par voie de négociation et d'un référendum de confirmation – dans ce cas-ci la proposition du Royaume d'une autonomie avancée. Secrétaire général des Nations unies, Rapport, S/2012/197 du 5 avril 2012, paragraphe 100 et 101.
- ²⁵ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/21360 du 18 juin 1990, paragraphe 8.
- ²⁶ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/1998/849 du 11 septembre 1998, paragraphe 21

-
- http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/1998/849&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/sreports/1998.shtml&Lang=E [dernière visite le 7 avril 2015]
- ²⁷ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/2013/220 du 8 avril 2013, paragraphe 25
http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2013/220 [dernière visite le 7 avril 2015]
- ²⁸ United States Institute for Peace, Anna Theofilopoulou, *The United Nations and Western Sahara A Never-ending Affair*, Juillet 2006, <http://www.usip.org/sites/default/files/sr166.pdf> [dernière visite le 23 mars 2015]
- ²⁹ *Ibid.*
- ³⁰ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/2006/249 du 19 avril 2006, paragraphe 39. L'envoyé personnel Pieter van Walsum a indiqué que les relations bilatérales entre les membres du conseil de sécurité et le Maroc et l'Algérie entravent la sortie de l'impasse : « Il allait sans dire qu'aucun pays ne soutiendrait ou n'admettrait qu'il était favorable à la poursuite de l'impasse. Il semblait toutefois que deux facteurs soient en jeu dans la plupart des capitales : a) le Sahara occidental n'était pas au premier rang des préoccupations politiques; et b) grand cas était fait du maintien des bonnes relations tant avec le Maroc qu'avec l'Algérie. Ces deux facteurs combinés constituait une tentation importante pour tolérer la poursuite de l'impasse, du moins pendant quelques années encore. »
http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2006/249&referer=http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/minurso/reports.shtml&Lang=F [dernière visite le 7 avril 2015]
- ³¹ *Ibid.*
- ³² Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/2013/220 du 8 avril 2013, paragraphe 110. « Le conflit du Sahara occidental est depuis longtemps un sujet de discordance au sein de la communauté internationale, mais la montée de l'instabilité et de l'insécurité au Sahel et à sa périphérie appelle de toute urgence le règlement de ce vieux contentieux. » http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2013/220 [dernière visite le 7 avril 2015]
- ³³ « La mentira de avril » en Espagnol.
- ³⁴ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/2006/249 et S/2006/817 du 19 avril 2006 et du 19 octobre 2006
http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2006/249
http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2006/817 [dernière visite le 7 avril 2015]
- ³⁵ Conseil de Sécurité des Nations unies, Résolution 1754 du 30 avril 2007 [S/RES/1754]
<http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/MINURSO%20S%20RES%201754.pdf> [dernière visite le 7 avril 2015]
- ³⁶ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/2014/258 du 10 avril 2014, paragraphe 25 et 26.
http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/258 [dernière visite le 7 avril 2015]³⁷ United States Institute for Peace, Anna Theofilopoulou, *The United Nations and Western Sahara A Never-ending Affair*, Juillet 2006, <http://www.usip.org/sites/default/files/sr166.pdf> [dernière visite le 23 mars 2015]
- ³⁸ Secrétaire général des Nations unies, Rapport S/2014/258 du 10 avril 2014, paragraphe 22
- ³⁹ Conseil de Sécurité des Nations unies, *Working Methods Handbook*
<http://www.un.org/en/sc/about/methods/bgarriformula.shtml> [dernière visite le 3 avril 2015]

© Oxfam International Avril 2015

Ce document a été rédigé par Baptiste Chapuis, Soazic Dupuy et Liesbeth Goossens.

Oxfam remercie Alexander Therry, Jean-Patrick Perrin, Nicolas Vercken, Sally Chin, Eveline Rooijmans, Mariam Kemple, Manal Warde, Paula San Pedro, Richard Stanford, Esther Favre-Felix pour leur assistance dans sa réalisation. Oxfam remercie également les réfugiés sahraouis pour leur participation.

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN XXX-X-XXXXXX-XXX-X mois, année. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 94 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón Espagne (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Japon (www.oxfam.jp)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org